

Qualité de l’eau potable : ce qu’il faut savoir sur le métabolite du chlorothalonil

En 2023, un métabolite du pesticide chlorothalonil, nommé R471811, a été détecté dans l’eau potable distribuée sur certaines communes de Charente-Maritime. Ce paramètre figurait parmi ceux surveillés dans les fiches qualité envoyées aux abonnés avec leur facture d’eau.

Quelle est la situation aujourd’hui ?

En mai 2024, l’Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail (ANSES) a officiellement classé ce métabolite **non dangereux pour la santé humaine**. Cette décision rassure sur la qualité sanitaire de l’eau distribuée par Eau 17.

Il est important de préciser que la note « C » (qualité insuffisante) figurant sur certaines fiches qualité correspond aux analyses effectuées en 2024, avant ce déclassement. Ces fiches sont établies par l’Agence régionale de santé (ARS) et transmises conformément à la réglementation, mais ne reflètent pas la qualité actuelle de l’eau, qui respecte toutes les normes sanitaires en vigueur. Pour connaître la qualité de l’eau du robinet dans sa commune, consultez le site de l’ARS.

Les engagements d’Eau 17

Surveillance renforcée et continue des ressources en eau potable.
Collaboration étroite avec l’ARS et l’ANSES pour garantir un contrôle strict.
Mise en œuvre de mesures techniques pour réduire toute contamination éventuelle.
Communication transparente auprès des usagers et des collectivités locales.

FAQ –La qualité de l’eau et le chlorothalonil

Pourquoi ma fiche qualité indique une note « C » liée au chlorothalonil ?

La fiche qualité distribuée avec la facture comporte les résultats d’analyses réalisées jusqu’à mai 2024. À cette époque, un dépassement ponctuel du seuil réglementaire pour ce métabolite a été constaté, ce qui a conduit à cette classification. **Depuis, l’ANSES a reclassé cette molécule comme non dangereuse**.

Comme precise sur la fiche : *Les concentrations en R471811 du chlorothalonil superieures a la limite de qualité, observées jusqu'en avril 2024, entraînent un déclassement de la qualité de l'eau. Toutefois, il convient de noter que, dans son avis du 29 avril 2024, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a requalifié le R471811 comme un métabolite de pesticide non pertinent. Par conséquent, à partir de cette date, la nouvelle valeur sanitaire à prendre en compte est la valeur indicative de 0,9 microgramme/L. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau distribuée peut être consommée par tous.*

Le niveau de la fiche représente ainsi un état règlementaire mais n'est pas représentative de la qualité sanitaire de l'eau au robinet du consommateur. L'eau distribuée sur le périmètre d'Eau 17 est conforme.

Qu'est-ce que le chlorothalonil et son métabolite R471811 ?

Le chlorothalonil est un fongicide utilisé en agriculture. Lorsqu'il se dégrade dans l'environnement, il peut donner naissance à des métabolites, dont le R471811. Ce dernier a été détecté dans l'eau potable, mais des études sanitaires ont démontré qu'il ne présente pas de danger pour la santé (cliquez ici pour accéder au site sant.gouv.fr).

La qualité de l'eau est-elle sûre aujourd'hui ?

Oui. L'eau fournie par Eau 17 répond aux normes sanitaires les plus strictes. Elle est régulièrement contrôlée et conforme aux exigences de qualité. Vous pouvez retrouver les données qualité de l'eau du robinet de votre commune sur le site de l'ARS

Quels sont les risques pour la santé liés au chlorothalonil ?

Les autorités sanitaires, dont l'ANSES, ont analysé les risques et conclu qu'à ce jour, **le métabolite détecté ne présente pas de danger pour la santé humaine.**

Que fait Eau 17 pour garantir la qualité de l'eau ?

Eau 17 **surveille en permanence la qualité de ses ressources**, réalise des campagnes d'**analyses régulières** et collabore avec les services de l'État pour **adapter les traitements** nécessaires si besoin.

EAU 17

131 cours Genêt
CS 50517 - 17119 Saintes Cedex

05 46 92 72 72